

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Zimming, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du centre d'animation, sous la Présidence de M. Daniel ROTH, Maire.

Etaient présents : ROTH Daniel, ROTH Marie-Paule, MULLER Olivier, DREXLER Nathalie, MONET Sébastien, BAUER Jean-François, FRIEZ Alan, KACZYNSKI Laurent, LOSSON Noëlle, MARGEOTTE Damien, METZ Damien, PENNERAD Christian, ROEHR Gilles.

Etaient absents : HEINRICH Audrey, MULLER Marc, excusés.
Mme HEINRICH Audrey a donné procuration de vote à M. METZ Damien.

Le secrétariat de séance est assuré par Nathalie DREXLER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1- COMPTE DE GESTION 2020.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier étant conforme au compte administratif 2020 de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020.

2- VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, fixe le taux des taxes directes locales de 2021 comme suit :

	(Taux 2020)	<i>Taux 2021</i>
<i>Foncier bâti :</i>	11,11%	<i>25,37%</i>
<i>Foncier non bâti :</i>	38,90%	<i>38,90%</i>

3- BUDGET PRIMITIF 2021.

19h40 : arrivée de M. MULLER Marc.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2021 de la commune, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 437.000 euros et en section d'investissement à 319.637,64 euros.

4- TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021, présenté comme suit :

AGENTS TITULAIRES

- Un adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps non complet (23/35^e)
- Un adjoint technique territorial à temps non complet (6/35^e)
- Un agent de maîtrise à temps complet (35/35^e)
- Un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (25/35^e).

AGENT NON TITULAIRE

- Un agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à temps non complet (29/35^e)

5- DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL.

Mme KIEFFER Danièle domiciliée 15 route nationale, souhaiterait acquérir une partie du terrain communal sis section 3 parcelle n°225 jouxtant sa propriété.

Considérant que ce terrain constitue une réserve foncière pour la commune, le conseil municipal émet un avis défavorable à la vente, même partielle, du terrain.

Votants : 15

Nb d'élus favorables à la vente : 2

Nb d'élus favorables à la location du terrain : 10

Nb d'élus défavorables à la vente et à la location du terrain : 3

6- DEVENIR DU CHATEAU D'EAU.

Depuis quelques semaines, des éléments de maçonnerie de la couronne du château d'eau se désolidarisent du bâtiment et tombent sur le terrain communal.

Le phénomène a déjà nécessité le déplacement des bulles à verre et du conteneur à vêtements pour prévenir tout accident.

Un devis de ravalement est proposé par l'entreprise CM Demir Sarl (57 Puttelange-aux-Lacs) pour un montant de 32.800€ HT (36.080 € TTC), comprenant la mise en place d'un échafaudage, le nettoyage et la préparation des surfaces, le ravalement et la peinture sur pied de façade.

Considérant que le château d'eau est la propriété du Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles-Faulquemont ;

Considérant que le château d'eau n'est plus d'aucune utilité pour la distribution de l'eau potable ;

Considérant l'engagement du Syndicat des Eaux à déconstruire l'ouvrage si la municipalité en fait la demande ;

Considérant l'importance des travaux à engager en cas de volonté des élus de conserver et de sécuriser l'ouvrage ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles-Faulquemont pour déconstruire le château d'eau de Zimming.

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 1

7- DIVERS.

- ONF.

Le Maire présente le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2021 en forêt communale.

Le programme prévoit :

- Nettoyement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 3-6 m de hêtre en parcelle 4u (5,55 ha) .

Le montant du devis s'élève à 2025,42 € HT (2227,96 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte ce programme et charge le Maire de signer le devis correspondant.

- Enfants de cœur.

Le Maire donne lecture aux élus de la lettre de démission remise par Mme KLOTZ Patricia le 03/04/2021, par laquelle elle met fin à sa mission en tant que « responsable des enfants de cœur ».

- Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@E.

Le Maire expose au conseil municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé « Fus@é » (« Faciliter les Usages @-Educatifs ») initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé [ARI@NE.57](https://www.moselle-education.fr/ENT) a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les collectivités concernant le numérique pour équiper les écoles (incertitudes dans les choix des matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et de fonctionnement dédiés ...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les autorités académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des collectivités. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes, approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative au numérique pédagogique et charge le Maire de signer cette convention au nom de la commune de Zimming.

- Travaux.

Une réunion visant à préparer l'appel d'offres pour le parking sis 25 rue Victor Hugo est prévue avec le maître d'œuvre jeudi 15/04/2021 à 8h en mairie.

Une réunion de la commission des travaux est à prévoir pour définir les plans retenus pour la réhabilitation de l'ancienne mairie.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 21/05/2021 à 19h00.
Séance levée à 20h40.